



# Écouter et agir

PROJET ASSOCIATIF  
2015 - 2020

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 2015  
LE CHAMBON FEUGEROLLES

ada.  
Bien dans  
ma vie pei LOIRE

novembre 2015



« La conception d'une personne actrice de son parcours, donc investie du pouvoir d'agir sur son propre destin, s'impose dans les évolutions actuelles et à venir du secteur du handicap ».

UNAPEI – Projet 2013 - 2017



# Sommaire

## Introduction & Sommaire

01.	_____	Histoire.....	4
02.	_____	Population accueillie.....	6
03.	_____	Valeurs.....	7
04.	_____	Principes d'accompagnement.....	8
05.	_____	Projet d'accompagnement.....	12
06.	_____	Famille – représentant légal – aidant.....	18
07.	_____	Établissements et services.....	19
08.	_____	Bénévoles - volontaires.....	20
09.	_____	Instances institutionnelles.....	20
10.	_____	Action associative.....	21
11.	_____	Partenariats et réseaux.....	22





# 01. Histoire

1952

Une poignée de parents éprouvés par le handicap de leurs enfants se regroupent et adhèrent à l'Association Lyonnaise des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés.

Octobre 1957

L'A.S.A.P.E.I. est créée (Association Stéphanoise des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés).

1958

Le siège social s'installe au 23, rue Charles de Gaulle à Saint-Étienne et le premier centre pour enfants ouvre à Méons (Saint-Étienne).

Juin 1960

L'ASAPEI devient ADAPEI. Elle prend un caractère départemental et est affiliée à l'UNAPEI (Union Nationale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés) et à l'URAPEI (Union Régionale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés). Le Président Fondateur est Monsieur Charles DECHENAUD.

Des sections se mettent en place : Vallée du Gier - Vallée de l'Ondaine - Roanne Charlieu - Montbrison - Plaine du Forez - Saint-Etienne.

Juin 1964

L'ADAPEI est reconnue d'utilité publique. Au fil des années, l'ADAPEI élargit ses activités pour permettre à la personne handicapée de s'épanouir.

2008-2009

L'ADAPEI entreprend une refonte importante de ses statuts et de son organisation.

2015

Le nouveau projet d'association «Écouter et Agir» est adopté par l'assemblée générale du 12 juin 2015.





Juin 1964,  
L'ADAPEI de la Loire  
est reconnue  
d'utilité publique.

## 02.

# Population accueillie

Depuis sa création, l'ADAPEI de la Loire accueille et accompagne des enfants et adultes dont le handicap mental résulte d'une déficience intellectuelle moyenne à sévère. Depuis plusieurs années, elle a élargi son champ d'intervention à l'autisme, au handicap psychique.

Aujourd'hui, ses compétences lui permettent d'accompagner les personnes sur une large palette de handicaps :

- Déficience intellectuelle légère souvent associée à :
  - une inadaptation sociale
  - des troubles psychoaffectifs.
- Déficience intellectuelle moyenne à sévère associée à :
  - Des troubles de la personnalité,
  - Des séquelles d'affections neurologiques (comitialités),
- Infirmité motrice cérébrale (IMC)
- Polyhandicap
- Handicap psychique avec des affections psychiatriques chroniques réduisant les capacités intellectuelles de façon modérée.
- Autismes et autres troubles envahissants du développement
- L'ADAPEI de la Loire développe également des réponses spécifiques en direction des personnes handicapées vieillissantes, s'engageant ainsi dans une continuité de parcours de la personne, en interne ou en externe à l'association, jusqu'au bout de la vie et dans la dignité.

L'ADAPEI de la Loire accompagne les personnes sur une large palette de handicaps

## 03.

## Les valeurs

Quatre valeurs essentielles guident les actions de l'Adapei :

1.

**La personne**

**La personne en situation de handicap est :**

- Une personne à part entière non réductible à ses déficiences ou ses difficultés,
- Respectée dans son intégrité psychologique, morale et affective ainsi que dans son bien-être.
- L'intérêt de la personne est supérieur à toute autre forme d'intérêt dans la vie de l'association et de ses établissements.

2.

**La citoyenneté**

- La personne en situation de handicap est inscrite dans une réelle citoyenneté.
- Elle participe, à part entière, à la vie de la société.
- Il appartient à chacun de l'aider dans l'expression de ses besoins et de ses attentes, de l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie.

3.

**La famille**

- La famille constitue le pivot de la dynamique d'accompagnement de la personne en situation de handicap tout au long de sa vie.

4.

**Le professionnalisme et la bientraitance**

Les professionnels mettent tout en œuvre pour répondre de façon adaptée aux besoins de la personne en situation de handicap, en offrant un travail de qualité grâce à l'acquisition de compétences actualisées et à l'enrichissement des savoir-faire. C'est par la valorisation de son expression et de son image, et surtout par la création d'un environnement favorisant son bien-être, sa qualité de vie et la satisfaction de ses désirs, que s'exerce le respect de sa dignité et de sa singularité.





# 04.

## Les principes d'accompagnement



Pour l'ADAPEI de la Loire, 10 principes fondamentaux guident l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées.

### 01 - Inclusion et accessibilité

L'ADAPEI de la Loire milite pour une société inclusive qui permette à chacun d'accéder dans son bassin de vie, à un habitat, une vie sociale, économique, culturelle et civique.

Dans les établissements et services, le recours aux dispositifs de droit commun est privilégié pour permettre à l'enfant, l'adolescent, puis à l'adulte, de devenir petit à petit un acteur social.

### 02 - Participation de la famille et de la fratrie

La famille et les proches ont un rôle primordial dans chaque parcours de vie. L'avis et les besoins de la famille sont recherchés. Les échanges sont multipliés pour évaluer les potentialités de la personne, élaborer et mettre en œuvre le projet personnalisé, échanger des savoir-faire.

### 03 - Personnalisation de l'accompagnement

Chaque personne est unique, avec des besoins spécifiques. La personnalisation du projet d'accompagnement permet d'apporter à chacun des réponses de compensation, adaptées et graduées, au regard des attentes, besoins et potentialités de la personne.

### 04 - Engagement et adhésion au projet

Le projet personnalisé fait l'objet d'un plan d'action et d'un avenant systématique au contrat de séjour, d'accompagnement, ou au contrat d'aide et de soutien par le travail.

La personne accueillie et sa famille s'engagent à respecter les modalités d'accompagnement prévues (temps de présence, prestations médico-sociales, activités éducatives...).

Cet engagement s'inscrit dans le respect des moyens médico-sociaux mis en œuvre par la collectivité.

### 05 - Respect et effectivité des droits

Pour l'ADAPEI de la Loire la personne accueillie est une personne à part entière, reconnue dans la totalité de ses droits. L'association veille à ce qu'ils soient respectés, en appui sur la « Charte des Droits et des Libertés de la Personne Accueillie », et sur la réglementation. En cas de besoin, la personne accueillie peut prétendre à une protection juridique adaptée selon la loi du 5 mars 2007, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les professionnels collaborent avec les parents et les services de tutelle pour articuler, au mieux, les intérêts de la personne avec les différents moyens de son projet de vie.

L'ADAPEI de la Loire a mis en place, depuis de nombreuses années, un dispositif de prévention et traitement des maltraitances en relation avec les Procureurs du département et la Cellule Départementale de Protection des Personnes.





## 06 - Respect de l'intimité et de la vie affective

L'intimité de la personne doit être protégée en toute circonstance. Soins corporels, actes médicaux, sexualité, sont abordés avec le souci permanent du respect de cette intimité.

Une attention particulière est réservée également à l'accompagnement dans la vie affective et sexuelle, avec l'aide de l'équipe pluridisciplinaire ou de partenaires externes, en collaboration étroite avec la famille.

## 07 - Participation des usagers à la vie de l'établissement

La participation à la vie de l'établissement et l'expression des usagers sont recherchées autant que cela est possible. Chaque complexe dispose d'un Conseil de la Vie Sociale, qui est une forme de démocratie représentative.

D'autres formes de participations sont mises en œuvre : groupes d'expression ou de parole, groupes de projet, enquêtes de satisfaction ou autres formes de recueil d'opinions des usagers.

Pour les personnes qui ne peuvent accéder à ces modes de communication, l'observation par les professionnels, de leur satisfaction et de leur bien-être, est privilégiée.

## 08 - Communication

L'association encourage la communication sous toutes ses formes :

- Le langage adapté (Facile à Lire et à Comprendre « FALC », pictogrammes, français signé...)
- L'expression par la créativité, l'activité artistique...
- L'expression par les activités corporelles (activités physiques, sensorielles et motrices...)
- L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (ordinateur, tablettes...)

## 09 - Évolution et adaptation des pratiques

L'ADAPEI de la Loire s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration de la qualité d'accompagnement et d'accueil des personnes handicapées. Elle veille à développer et adapter en permanence les compétences de ses collaborateurs par des formations, échanges, partenariats, participation à des réseaux spécialisés, pour mettre en œuvre des solutions d'accompagnement de qualité et de traitement des cas complexes.

## 10 - Recherche et innovation

L'ADAPEI entend investir, en lien avec les partenaires concernés, les espaces de réflexion et de recherche, réflexions intra et inter associatives, relations avec les instituts apprenants (universités, chercheurs,...), avec les Centres de Ressources,...





Écouter  
et Agir



## 05.

# Le projet d'accompagnement



### ■ Le projet personnalisé : écouter et agir

Si la loi de 2002 est venue confirmer la place centrale de la personne accueillie dans son projet personnalisé, l'association promeut depuis longtemps la personnalisation de l'accompagnement. À l'ADAPEI de la Loire, chaque personne accueillie bénéficie d'un projet individuel et personnalisé.

L'objectif de ce projet personnalisé découle naturellement du concept d'inclusion. Il consiste à mettre en œuvre des prestations d'accompagnement pour que la personne handicapée devienne actrice de son histoire de vie, avec une accessibilité facilitée aux dispositifs de droit commun de proximité.

Cette nouvelle démarche d'ouverture doit faciliter l'éducation des choix et devenir une règle. Elle doit permettre à la personne de s'inscrire dans une logique de parcours, et d'éviter qu'elle ne soit orientée définitivement vers un type de structure. Cette ouverture de l'établissement est à nuancer au regard de la sévérité du handicap, et ne remet pas en cause, de façon systématique, l'accompagnement en établissement, parfaitement adapté aux pathologies sévères. Le projet personnalisé doit favoriser le développement de l'autonomie par l'expérience, l'essai et l'erreur, tout en assurant la sécurité de la personne.

Dans ce contexte, la méthodologie du projet consiste à «**Écouter**» les demandes et attentes de l'usager, puis à «**Agir**» ; c'est-à-dire à mettre en œuvre les actions prévues. Le projet est initié par une réflexion pluridisciplinaire. Il est élaboré avec l'adhésion de la personne et en concertation étroite avec sa famille et/ou son représentant légal. Chaque usager dispose d'un coordinateur de projet ou de parcours.

L'ADAPEI de la Loire favorise ce travail en réseau qui organise la continuité de l'accompagnement. La mise en place de moyens de coordination de projet conditionne la réussite d'un parcours, qui convoque plusieurs dispositifs : établissements et services, dispositifs de droit commun.



## ■ Éducation et scolarisation

Pour l'ADAPEI de la Loire, l'enfant handicapé doit pouvoir bénéficier, dès son plus jeune âge, de l'ensemble des dispositifs de droit commun.

L'enfant doit être inscrit dans une dynamique évolutive. Il doit bénéficier d'un projet personnalisé de qualité, éducatif, pédagogique, thérapeutique. Il doit être actualisé et adapté en permanence et permettre d'étayer la construction de son développement.

L'ADAPEI de la Loire milite pour la scolarisation dans l'école de proximité chaque fois que cela est possible, en milieu ordinaire, au sein des classes de l'Education Nationale. Afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant, elle promeut aussi toutes les formes de scolarité intégrée, ainsi que la scolarisation des adolescents de plus de 16 ans. La réussite de ce dessein est étroitement liée à l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Le projet personnalisé doit permettre l'accompagnement de l'adolescent et du jeune adulte dans la perspective de l'orientation la plus adaptée à ses choix et ses potentialités. La découverte du milieu professionnel, ordinaire ou adapté, est organisée au travers des stages définis avec le jeune, en collaboration avec la famille et/ou le représentant légal.

L'enfant ou l'adolescent doit être l'acteur privilégié, au centre de la construction du projet personnalisé.

La famille et les proches ont un rôle majeur dans chaque parcours de vie. Ils sont informés, associés et soutenus. L'organisation de l'accompagnement doit veiller « au respect inaliénable du droit des parents en matière d'éducation », dans une logique de collaboration, d'échange de savoir-faire, sans mélange des rôles.





## Le projet d'accompagnement

### ■ Vie sociale et habitat

L'ADAPEI de la Loire est en recherche constante de l'analyse des besoins et des désirs de la personne en situation de handicap et s'efforce de proposer une réponse adaptée à l'évolution de ses capacités.

Pour rendre effectif le pouvoir de choisir des personnes en situation de handicap, elle entend développer une palette de solutions intermédiaires entre les établissements et le milieu ordinaire.

L'objectif est de reconnaître à la personne en situation de handicap « le droit de vivre dans la société avec la même liberté de choix que les autres personnes » (Convention des Nations Unies).

Dans ce contexte, l'ADAPEI s'applique à proposer des lieux d'habitat offrant différents niveaux d'inclusion dans le tissu social, allant de la structure collective (foyer) à des appartements disséminés dans les dispositifs de droit commun.

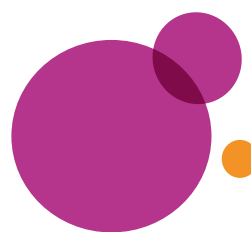
Dans cet esprit, la diversification de l'offre d'accompagnement SAVS doit être mise en œuvre dans le sens d'une gradation de l'intervention et dans un champ de compétence élargi, voire spécialisé.

De même, l'accueil de jour, l'accueil temporaire ou séquentiel, l'accueil d'urgence ainsi que le renforcement de l'aide aux aidants (naturels ou professionnels) constituent des alternatives précieuses dans le parcours de vie de la personne et au regard du droit au répit des familles.

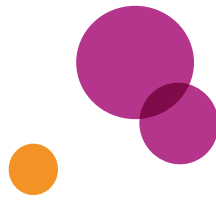
Les personnes handicapées vieillissantes, dans la même logique de choix de vie, sont actrices de leur projet et de leur parcours personnalisé. L'installation d'une probable dépendance ou la survenue de complications, en lien avec l'avancée en âge, nécessitent les adaptations adéquates du projet. Un travail de prospection préalable doit être effectué par bassin de vie, en vue de proposer des solutions novatrices diminuant tout risque de ruptures (familiales, sociales, institutionnelles). C'est dans cet esprit également que la transition entre le monde du travail et celui de la retraite sera progressive et/ou modulée.

Pour les personnes souffrant de troubles du spectre autistique, trois priorités sont à retenir :

- Développer un socle commun de connaissances et de pratiques,
- Favoriser le continuum d'accompagnement (enfant/adulte),
- Accentuer la collaboration avec la famille, et particulièrement la fratrie.







## ■ Le travail adapté

### Les ESAT

Les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) assurent l'intégration des personnes handicapées dans la vie professionnelle et économique. Ils offrent des accompagnements sur des postes de travail internes ou externes à l'établissement, permettant à chacun, en fonction de ses capacités, de s'inscrire dans une logique de parcours professionnel, mais aussi d'évolution sociale et d'épanouissement personnel.

Pour cela, les ESAT réalisent des productions variées qui développent la polyvalence et évitent la monotonie des tâches répétitives. Lorsque cela est possible, ils favorisent le travail dans le milieu ordinaire : prestations de services, mise à disposition collective avec un encadrement, mise à disposition individuelle...

À partir du recueil des demandes et des besoins de la personne, les ESAT s'attachent à offrir des accompagnements adaptés, déclinés dans le projet personnalisé, tant sur le plan professionnel que médico-social : éducatif, psychologique, social, médical...

Les ESAT mettent en œuvre des actions de formation qui concourent au développement des compétences professionnelles et sociales... Ils s'inscrivent dans les démarches de reconnaissance des savoir-faire professionnels et favorisent l'insertion dans le milieu ordinaire, des personnes qui le peuvent, par un accompagnement spécifique. La prestation du chargé d'insertion professionnelle se réduit au fur et à mesure du développement de la personne et de son autonomie.

Les ESAT veillent à adapter l'ergonomie des postes de travail. Pour les personnes fatigables ou vieillissantes, ils proposent différents aménagements du rythme de travail et de l'activité : temps partiel, activité sociale complémentaire (SAESAT et Section Spécialisée).

Les ESAT contribuent à l'élaboration du projet des jeunes d'IMPRO. Ils favorisent la découverte des métiers dans un milieu adapté avec l'immersion de groupes encadrés par des professionnels de l'IMPRO, ou l'apprentissage en proposant des stages individuels.

### Les entreprises adaptées

Les Entreprises Adaptées sont des entreprises du milieu ordinaire du travail, employant au moins 80 % de travailleurs handicapés qui peuvent ainsi exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à leurs possibilités.

Véritable complément au dispositif des ESAT, elles assurent un tremplin pour l'insertion dans des entreprises ordinaires du marché du travail. Elles réalisent une formation spécifique de la personne handicapée à son poste de travail et favorisent la promotion professionnelle en tenant compte du handicap du salarié.



## Le projet d'accompagnement

### ■ La santé

L'accompagnement de l'enfant et de l'adulte repose sur une véritable alliance éducative, pédagogique et thérapeutique entre les aidants naturels et les professionnels.

Le dialogue nourri et constructif entre la famille et les professionnels se matérialise dans le projet individualisé. Le projet de soins fait partie intégrante du projet de vie.

Outre la sécurité, l'ADAPEI est garante des soins médicaux et paramédicaux que requiert l'état de santé des personnes accueillies. L'ADAPEI est garante de cet accès aux soins et de leur continuité.

La famille est associée à l'élaboration et à la mise en œuvre des protocoles de soins. Une attention particulière est portée à la nutrition, l'activité physique, ainsi que sur la prévention et l'état de santé bucco-dentaire des adultes et des enfants.

La recherche de partenariat et de coopération sera favorisée dans le cadre de réseaux :

- médecine physique et rééducative,
- médecine psychiatrique,
- soins dentaires,
- appui sur les équipes mobiles,

afin de disposer de soins de qualité mais également dans le champ de la prévention et de l'éducation à la santé.







06.

## Famille représentant légal - aidant

La place de la famille dans l'accompagnement de son enfant est de tout premier ordre. « Partenaire privilégié des établissements, elle est associée à l'élaboration du projet individuel et thérapeutique, à sa mise en œuvre, à son suivi et à son évaluation ».\*

Le nouveau projet associatif rappellera que tout doit être mis en œuvre pour aider les parents dans l'exercice de la parentalité et prévenir leur épuisement par un possible répit. La famille restera associée à toutes les réflexions concernant l'évolution du parcours de vie de son enfant qui demeurera naturellement, et dans un contexte de faisabilité, le décideur.

Le représentant légal demeure, bien entendu, associé au projet de la personne : sa valeur contributive doit être recherchée pour alimenter un travail en complémentarité et en cohérence au service de la personne.

Les aidants, qu'ils soient représentants légaux ou non, doivent être associés à l'évolution du projet de la personne dans son parcours de vie : leur ancrage, leur connaissance du tissu local et de ses réalités, constituent des atouts précieux dans les choix de la personne.

\* (Projet Associatif 2008 - § 5 - p 16)



## 07.

Établissements  
et services

### ■ Le capital humain

Pour accompagner le parcours de vie, répondre aux demandes de la personne handicapée, lui permettre d'expérimenter, d'essayer avant de s'engager, organiser la continuité entre milieu ordinaire, milieu spécialisé ou adapté, coordonner et évaluer, les quelques 1 400 collaborateurs de l'ADAPEI de la Loire ont développé des compétences multiples par leur expérience quotidienne, par leur qualification, par la formation professionnelle,...

L'ADAPEI a ainsi construit des savoir-faire conséquents et une expertise dans de multiples domaines.

Sa stratégie en ressources humaines vise à :

#### ■ Développer les compétences des salariés

Exigeante sur la qualité des prestations, l'association veille à développer, en permanence, les compétences de ses collaborateurs qu'elle veut loyaux, impliqués et responsables. Une attention particulière est portée aux souhaits de mobilité, facteur de dynamisme.

#### ■ Changer de posture pour évaluer les besoins et proposer des réponses

L'association entend faire évoluer les postures et les modes d'exercice professionnel, en passant d'une culture de la protection à une culture favorisant l'expression et la participation de la personne.

#### ■ Donner du sens au travail de chacun

Consciente de l'importance de la motivation et de la cohésion d'équipe, elle développe une politique d'information et de communication et travaille à développer un sentiment d'appartenance.

#### ■ Promouvoir la qualité de vie au travail

L'ADAPEI est attentive aux conditions de travail et à la sécurité de ses salariés. Elle est en recherche constante d'une réelle qualité de vie au travail et développe une politique active de prévention des risques.

#### ■ Développer le dialogue social

Elle reste soucieuse de la qualité du dialogue social établi avec les représentants du personnel, qu'elle reconnaît comme interlocuteurs nécessaires.

#### ■ La responsabilité sociétale

L'ADAPEI entend conduire son projet associatif en tant qu'organisation responsable apportant sa contribution aux enjeux du développement durable, de la santé et du bien-être dans la société.



## 08.

# Bénévoles - volontaires

L'ADAPEI prône le recours au bénévolat en tant qu'acte de citoyenneté. Les bénévoles sont force de propositions et créateurs de lien social.

Il en va de même pour les volontaires, dont le statut juridique se situe entre celui de bénévoles et de salariés, puisqu'ils perçoivent une indemnité. Bénévoles, volontaires sont susceptibles d'intervenir en appui des salariés des établissements et services, après avoir adhéré à la charte du bénévolat et après avoir reçu une formation adaptée.

## 09.

# Les instances institutionnelles

Le Conseil d'Administration de l'ADAPEI de la Loire dispose d'un ensemble d'instances de concertation et de décisions dans de multiples domaines :

### • LES COMMISSIONS

- |                                 |  |  |                     |
|---------------------------------|--|--|---------------------|
| - Patrimoine, Travaux, Sécurité | - Travail Adapté                       | - Autisme                                | - Santé             |
| - Finances                      | - Enfance, Scolarisation               | - Informatique et systèmes d'information | - Mécénat           |
| - Communication                 | - Habitat, vie sociale, vieillissement | - Droits et devoirs de l'utilisateur     | - Aide aux vacances |
|                                 |  |  | - Aide d'urgence    |

### • LES COMITÉS

Le Conseil d'Administration s'entoure, par ailleurs, d'un Comité d'Ethique, d'un Comité Stratégique, d'un Comité de vigilance associatif, d'un Comité de suivi du projet associatif et d'un Comité de la vie associative.





# 10.

## L'action associative

Ancré dans les quatre secteurs qui restent la base de l'action associative, l'accomplissement des missions associatives de l'ADAPEI de la Loire s'appuie sur les **orientations suivantes** :

- Soutenir une présence renforcée sur le terrain pour être plus à l'écoute de la personne handicapée et plus près de sa famille
- Développer l'accueil des fratries
- Créer le café des parents et des amis
- Développer une plus grande collaboration avec les établissements et les professionnels
- Continuer à développer les divers partenariats
- Développer un groupe « accueil nouvelles familles »
- Créer un dispositif d'intégration des « nouveaux arrivants » en lien avec les IME
- Aider au développement de la délégation officielle du groupe « Nous Aussi », association de personnes handicapées
- Maintenir et développer les groupes « Loisirs associatifs »

**De nouveaux moyens** sont à déployer afin d'assurer un rôle de proximité avec un regard départemental :

- Mettre en place des groupes de paroles avec les personnes handicapées
- Créer un fichier départemental commun ADAPEI de la Loire
- Centraliser au niveau départemental l'appel à cotisations, les campagnes de dons
- Créer une manifestation départementale tous les 2 ans et un rassemblement loisirs en alternance
- Mettre en place des formations pour les parents et les bénévoles
- Actualiser le plan de communication ADAPEI de la Loire
- Recruter activement de nouveaux adhérents, amis et bénévoles

L'action associative départementale visera également à développer les échanges avec les autres acteurs de la cité et, notamment, les associations représentant les usagers, les familles, croiser les regards, développer des projets communs, soutenir des positions communes,...





# 11.

## Partenariats et réseaux

Afin de permettre la plus grande fluidité des parcours de vie et d'améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, l'ADAPEI de la Loire déploie une stratégie d'alliance adaptée, notamment en s'appuyant sur les professionnels de santé (accès aux soins, aux plateaux techniques, articulation avec la santé mentale...).

Elle s'ouvre à de multiples collaborations et rapprochements, en concrétisant des partenariats durables au niveau local (bassin de vie), départemental et régional.

Elle s'efforce d'apporter sa contribution dans la réflexion politique (URAPEI, UNAPEI...) et s'inscrit activement dans une représentation au sein des instances :

- administratives (CRSA...)
- de gestion (en tant qu'organisation professionnelle), dans les clubs d'entreprises, organismes de formation, UDAF, CCAS, sport adapté...
- dans les instances de représentation des usagers (CRUQ, Conseil de surveillance des hôpitaux...)

L'ADAPEI est, en effet, titulaire de l'agrément d'association représentative des usagers

Résolument ouverte sur le monde, elle a initié différents partenariats avec des pays européens (Espagne, Italie...) ainsi qu'avec le Groenland, le Sénégal, le Maroc.









L'ADAPEI de la Loire  
est une association  
de parents et d'amis  
à but non lucratif  
reconnue d'utilité  
publique.

**ada.**  
Bien dans  
ma vie **pei** LOIRE

11-13 rue Grangeneuve  
42000 SAINT ETIENNE - Tél. 04 77 34 34 34  
E-mail : [siege@adapei42.fr](mailto:siege@adapei42.fr)

[www.adapei42.org](http://www.adapei42.org)